

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2015

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 19 janvier 2015 à 20 h 30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 13 janvier 2015

Présents : Mesdames et Messieurs Michel MARTIN. SUCHET. TISNE-DESSUS. GONCALVES. GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. MATHURIN. DESTRAIT. MAZOIN. ROLLAND. DE ROSSI. SZERADZKI. CLERC. POINT. DENIS. TRILLAUD. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Monsieur CORMAU qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN. Monsieur BOSSE. Madame MEIZE.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur POINT, une phrase concernant le débat sur la vidéo-protection sera retirée.

Après discussion, le Conseil Municipal sera, comme cela était prévu, reconsulté sur la vidéo-protection du secteur de la gare.

1 – Approbation de la modification simplifiée du P.L.U

Le Conseil Municipal,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L123.13 et suivants ;

Vu la délibération en date du 13/06/2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme :

Vu la délibération en date du 8 septembre 2014 prescrivant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu les résultats de la consultation du public qui s'est déroulée du 1^{er} au 31 décembre 2014 (pas d'observation).

Considérant que les résultats de ladite consultation du public et des personnes publiques associées justifient les modifications telles que figurant en annexe du projet de modification simplifiée du P.L.U ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du P.L.U, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123.13 et suivants du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU, tel qu'il est annexé à la présente (20 POUR, 1 ABSTENTION : Monsieur HIVERT) ;

- Décide que le PLU modifié sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme ;

La présente délibération sera exécutoire après transmission en sous-préfecture, affichage en Mairie durant un mois et parution dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme.

2 – Mise en œuvre éventuelle d'un plan de gestion bocager

La parole est donnée à Monsieur Jean-Marie GRAS, Maire adjoint, qui expose que lors de la réunion de la commission Environnement du 16 janvier dernier, Monsieur LACOUTURE, technicien du Centre d'Etudes Techniques et Forestiers de la Charente (CETEF 16), nous a présenté l'intérêt d'un plan de gestion bocager sur la commune.

La réflexion pourrait porter sur les espaces boisés ou non boisés linéaires dont la commune à l'entretien, soit 140 Km de voies communales et chemins ruraux. L'état des lieux permettra de réaliser les actions en accord avec les propriétaires. Monsieur GRAS pense, dans un premier temps, faire l'étude sur les chemins de randonnée afin d'y apporter des améliorations.

Un groupe de travail de 6 ou 10 personnes sera à constituer. Le groupe sera accompagné par Monsieur LACOUTURE de CETEF 16.

Le plan de gestion bocager pourra être établi sur 10 ans afin de définir un programme cohérent de suivi, d'entretien, de plantation et d'exploitation des linéaires boisés.

Un stagiaire en licence professionnelle « aménagement forestier et bocager » pourra faire ce travail avec un état des lieux préalable.

Grâce aux financements combinés du Conseil Général, de la Région via le CRDD du Pays de Charente Limousine et du programme LEADER, cette opération ne devrait avoir qu'une incidence financière minimale pour la commune (éventuellement la rémunération du stagiaire sur 3 mois : 3X500€)

L'implication des agents municipaux et de tous les acteurs locaux est nécessaire afin de mettre en œuvre un programme d'actions issu d'une réflexion concertée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de lancer l'étude pour un plan de gestion bocager sur la commune.

3 – Vente de partie de chemin rural à Monsieur FOURNIER

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avis favorable de Monsieur J.P BARRAUD, commissaire enquêteur pour la cession d'une partie du chemin rural de LAVAURE à SAUGUEIL (394 m²) à Monsieur FOURNIER

Le prix de vente ne peut être décidé ce jour car nous n'avons pas reçu l'avis des domaines indispensable pour toutes les ventes.

Cependant Monsieur FOURNIER a donné son accord pour rembourser à la commune les frais de publicité dans la Charente Libre et de géomètre soit 1205.76€ au total plus les frais de notaire.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

4 – Modification du régime de priorité Rue de la Gare et au lieu-dit LABON

Monsieur Michel MARTIN informe le conseil qu'il serait nécessaire pour des

raisons de sécurité de rendre prioritaire la Rue de la Gare à son intersection avec l'impasse Jean Julien et d'y apposer un panneau STOP.

De plus, un panneau voie sans issue serait à installer sur la voie communale qui mène à la station de pompage de la Saint Aubin au lieu-dit LABON.

Un panneau « Attention chevaux » sera installé sur la voie communale qui passe devant les Haras à « La Garde ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la pose des signalisations routières ci-dessus.

Monsieur DESTRAIT Didier rappelle la nécessité de poser un miroir au Maine au carrefour avec la route de Cellefrouin.

5 – Augmentation d'horaire suite aux nouveaux rythmes scolaires

Monsieur Le Maire informe le conseil que le Comité Technique Prioritaire a émis un avis favorable concernant les augmentations du temps de travail de certains agents suite à la modification des rythmes scolaires.

Suite à une question de Monsieur Didier DESTRAIT, il est précisé que le surcoût pour la commune est de 37000€/ an (salaire+charges patronales).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de supprimer 3 postes d'agent spécialisé principal de seconde classe des écoles maternelles à 29,82h et de créer deux postes d'agent spécialisé principal de seconde classe des écoles maternelles à 33,85h/semaine et un à 34h25.
- De supprimer un poste d'adjoint technique de seconde classe à 29,82h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 33,85h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint technique seconde classe à 28h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 31,63h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint technique seconde classe 28,15h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 33,25h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint d'animation de seconde classe 19,81h/semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation seconde classe à 23,13h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint d'animation de seconde classe à 20,75h/semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation de seconde classe à 24,25h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint technique seconde classe à 32,82h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 33,85h/semaine.
- De supprimer un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants seconde classe à 26,89h/semaine et de créer un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants seconde classe à 28,06h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint technique seconde classe à 24h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 25,43h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint technique seconde classe à 32,75h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 33,81h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint technique seconde classe à 25,50h/semaine et de créer un poste d'adjoint technique seconde classe à 26,16h/semaine.
- De supprimer un poste d'adjoint d'animation principal seconde classe à 31,34h/semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation principal seconde classe à 30,37h/semaine.
- Décide que ces modifications entreront en vigueur le 2 février 2015.

6 – Modification des conventions de mise à disposition de Monsieur VAZELLE auprès des associations

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que suite à la modification des rythmes scolaires, Monsieur VAZELLE est chargé d'organiser les temps d'activités périscolaires et qu'en accord avec les associations sportives concernées, son temps d'intervention a été modifié ce qui donne :

- Pour l'Entente Chasseneuil/La Rochefoucauld, sa mise à disposition passe de 1h à 1h15/semaine
- Pour l'Amical Basket de Chasseneuil de 1h45 à 1h30
- Pour l'USC Chasseneuil de 3h à 2h15
- Pour le Club de Tennis de 2h30 à 1h30
- Pour l'Est Charente Athlétique de 3h à 1h15

Le CAP du centre de gestion de la fonction publique territoriale a donné son avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition de Monsieur VAZELLE avec les associations sportives dans les conditions ci-dessus.

De même, Monsieur Le Maire informe que le temps de mise à disposition de Madame ARRIVE-BEYLOT au CALC doit être modifié en raison des nouveaux rythmes scolaires et passerait de 1001 heures à 904h/an.

La CAP du centre de gestion de la fonction publique territoriale a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition.

7 – Attribution d'une bonification indiciaire pour un maître de stage

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du centre de gestion de la fonction publique territoriale nous informant de l'avis favorable du CTP pour l'agrément d'un maître de stage en vue de la formation d'un apprenti ou CAP petite enfance. Cet agrément entraîne l'attribution d'une bonification indiciaire de 20 pts (86,84€brut).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'attribution d'un NBI de 20 pts à Madame BROTHIER à compter du 3 septembre 2014.

8 – Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de la séance du 27 novembre 2014.

Ce projet présente trois volets :

1. Elargissement du syndicat ;
2. Calcul de la cotisation annuelle ;
3. Modalités financières des prises en charge.

Monsieur Le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière.

INFORMATIONS

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CHABERNAUD, garde champêtre, ne sera pas remplacé pour le moment, par souci d'économie, suite à son départ en retraite. Monsieur Le Maire fait part des dispositions prises dans ses domaines d'intervention.

* Monsieur le Maire évoque les actions entreprises et à venir en vue de la création d'une aire de service au pont des Paroisses sur la commune de TAPONNAT.

* Madame SUCHET informe qu'elle a rencontré les taxis de CHASSENEUIL pour étudier la mise en place de « tickets taxis » pour permettre aux personnes âgées de la commune de se rendre en centre ville.

Madame SUCHET informe également que l'ARS nous a fait savoir qu'il n'y a plus de place d'accueil de jour attribuées aux maisons de retraite.

* Monsieur GRAS informe le conseil que les travaux sur l'éclairage du nouveau gymnase auront lieu du 23/02 au 6/03 pendant les vacances scolaires. Concernant le Club House du FOOT, le PC sera déposé après signature du devis de l'architecte. Les artisans de Chasseneuil seront sollicités.

* Monsieur Le Maire évoque les 3 tranches de travaux prévues pour la rénovation de l'école Edouard PASCAUD : coût total de 74000€ environ.

Pour la 1^{ère} tranche, un dossier de demande de subvention DETR devra être déposé avant fin février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn.